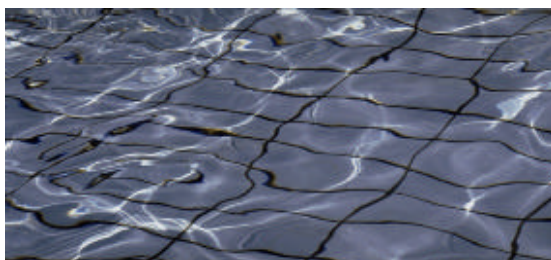


LE PARTENARIAT

ET

L'ASSOCIATION



SYNTHÈSE

DISTRICT DU CANADA FRANCOPHONE

Juillet 2003

(Dans ce texte le masculin s'applique aussi au féminin, selon les cas)

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre premier:

Le Partenariat et l'Association dans la mouvance théologique et spirituelle
de Vatican IIp. 04

Chapitre deuxième

La place centrale du charisme lasallien comme facteur d'unité pour la missionp. 06

Chapitre troisième

Le récit Fondateur parle d'une longue histoire de "Partenariat / Association"....
à poursuivre...p. 10

Chapitre quatrième

Le Partenariat comme manière de vivre le charisme lasallienp. 15

- Vivre le charisme lasallien comme membre de la Communauté religieuse des Frères
des Écoles chrétiennes p. 17

- Vivre le charisme lasallien en s'insérant localement dans une "communauté éducative"...p. 17

- Vivre le charisme lasallien en participant, d'une manière ou d'une autre à une
"communauté de foi"p.18

Chapitre cinquième

Différentes facettes apostoliques où des Partenaires peuvent vivre le charisme lasallien p. 19

- Le projet éducatif comme bâtisseur de communion au sein d'une "communauté
éducative" localep. 20

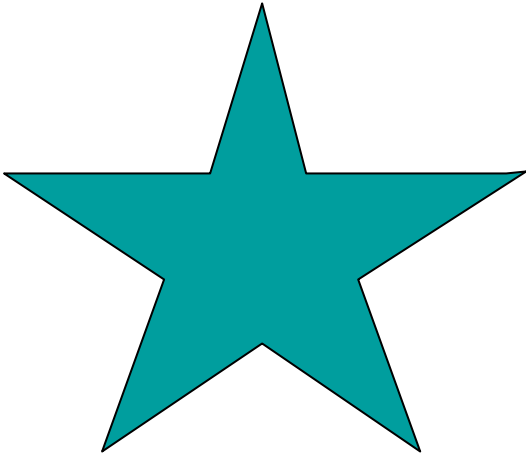
- Le projet éducatif scolairep. 21

- La proclamation explicite de Jésus Christ à l'école et dans les autres projets portés
par une «communauté éducative» lasallienne ou en contexte lasallien p. 22

- Critères permettant de discerner une oeuvre lasallienne ou vécue en contexte
lasallienp. 24

- La présence des pauvres à l'école et l'éducation à la justicep. 25

| | |
|---|-------|
| Chapitre sixième | |
| L'Association | p. 26 |
| Introduction | p. 27 |
| L'Association comme manière d'assurer la fécondité de la mission éducative lasallienne | p. 28 |
| Chapitre septième | |
| Quelques repères annonciateurs qu'une forme ou l'autre d'Association pourrait être possible | p. 30 |
| - L'Association est possible lorsqu'il y a un attrait réel pour faire survivre le charisme lasallien dans l'Église d'ici | p. 31 |
| - L'Association est possible lorsqu'il y a "communion" humaine et spirituelle intense des personnes impliquées dans une "communauté ministérielle" | p. 32 |
| - L'Association est possible lorsque des personnes acceptent de s'impliquer de façon stable dans un projet pour les jeunes, principalement pour des jeunes en difficulté | p. 33 |
| - L'Association est possible lorsqu'il existe un désir de partager un vécu communautaire comme moyen particulier de s'engager dans la mission | p. 35 |
| Chapitre huitième | |
| Les besoins de formation | p. 36 |
| Ouvrages consultés | p. 39 |



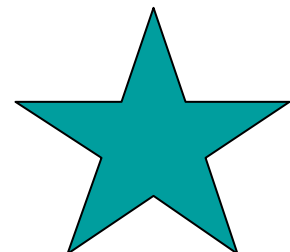
CHAPITRE PREMIER

PARTENARIAT ET L'ASSOCIATION

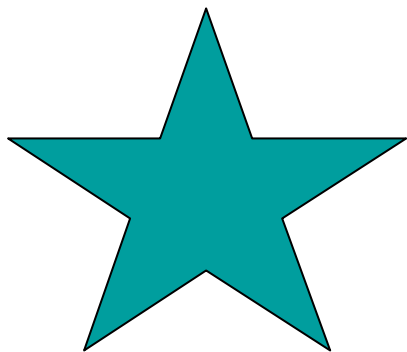
DANS LA MOUVANCE

THÉOLOGIQUE ET SPIRITUELLE

DE VATICAN II

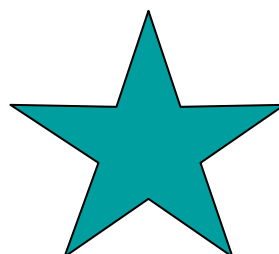


- L'idée de Partenariat et d'Association est un processus très lié au courant provoqué dans l'Église par le concile Vatican II. Ce courant a remué la conscience que l'Église avait d'elle-même en lui redonnant le noyau originel de son identité: *une communion pour la mission*.
- Dans la théologie chrétienne, la mission est toujours liée à l'unique mission de Jésus Christ qui fut lui-même envoyé par Dieu le Père comme sauveur et rédempteur, et qui, à son tour, a promis d'envoyer son Esprit-Saint pour continuer à donner vitalité et inspiration aux êtres humains qui participent à l'accomplissement de cette mission unique. La mission n'est pas une activité ajoutée à l'être de l'Église. Elle est son être même.
- "Les fidèles laïcs, parce qu'ils sont membres de l'Église, ont aussi la vocation et la mission d'annoncer l'Évangile. Ils y sont habilités et engagés par les sacrements de l'initiation chrétienne et par les dons de l'Esprit-Saint." (Christi fideles laïci, p. 33).
- Vatican II exprime cela clairement: "Il y a dans l'Église *diversité des ministères*, mais *unité de la mission*. Les laïcs, rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ, assument dans l'Église et dans le monde, leur part de ce qui est la mission du peuple de Dieu tout entier". De la réception de ces charismes ministériels, résulte pour chacun des croyants, le droit et le devoir d'exercer ces dons dans l'Église et dans le monde, pour le bien des hommes et l'édification de l'Église".
- En ce sens, au seuil du 3e millénaire, l'Église tout entière, *pasteurs et fidèles*, doit sentir fortement la responsabilité qu'elle a d'obéir au commandement du Christ: "Allez dans le monde entier et prêchez l'Évangile à toutes créatures" (Mt 16, 15).
- Les Laïcs sont aussi appelés à être la lumière, le sel et le levain au cœur même de la famille et de la vie sociale. Ils doivent conduire les affaires terrestres selon le plan salvifique de Dieu. Ces nouvelles conceptions de la théologie des réalités terrestres, de la théologie du laïcat et de l'envoi missionnaire s'inscrivent aussi dans la foulée du concile Vatican II. Quelques décennies auparavant, les approfondissements des grands penseurs avaient préparé le terrain pour une nouvelle récolte théologique pleine d'espérance, capable de révolutionner les conceptions et de justifier l'action en fonction de critères plus généreux et plus ouverts au dialogue et à l'oecuménisme.
- Les fondements authentiques du Partenariat et des nouvelles formes possibles d'Associations lasalliennes sont à replacer dans ce contexte d'une Église-Communauté, dont la raison d'être est la mission d'évangélisation, mission qui concerne tous les chrétiens" et qui doit être réalisée en communion les uns avec les autres (Gaudium et Spes, art. 43).
- Un Frère, un Partenaire ou un Associé communie à la mission évangélisatrice de l'Église à travers sa participation au charisme de Jean-Baptiste de La Salle pour la mission d'éducation humaine et chrétienne des jeunes, principalement des pauvres.



CHAPITRE DEUXIÈME

LA PLACE CENTRALE
DU CHARISME LASALLIEN
COMME FACTEUR D'UNITÉ
POUR LA MISSION

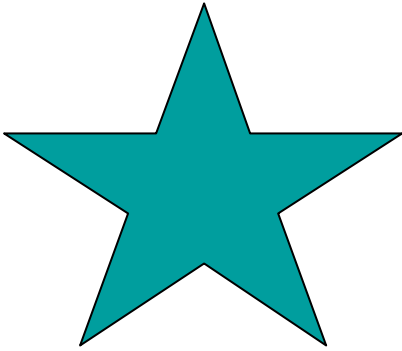


- Le charisme initial de Jean-Baptiste de La Salle, Fondateur des Frères des Écoles chrétiennes, n'appartient pas à l'Institut. Il appartient à l'Église et reste ouvert à des participations multiples. Ces différentes formes de participation au charisme lasallien d'origine sont des expériences de "communions". Elles concrétisent le sens donné par Vatican II à la théologie de l'Église-Communion.
- Si nous voulions résumer l'essentiel du charisme lasallien, nous dirions que "le Fondateur, face aux besoins découverts chez les enfants pauvres et abandonnés, s'associe à d'autres Laïcs qui perçoivent la même réalité et, "ensemble" et par association, ils s'engagent à les éduquer humainement et chrétiennement par le moyen de l'école gratuite". Le charisme lasallien est porteur de vie! Il est aussi porteur d'appels diversifiés et prometteurs pour la mission!
- L'attraction pour la mission devient le centre de cohérence pour le discernement apostolique lasallien, voire même pour les critères d'engagement de la "communauté éducative" locale dans sa mission auprès des jeunes, et plus particulièrement auprès des pauvres. Bref, ce dont de La Salle et la première communauté lasallienne ont eu l'intuition, c'est que le noyau central de leur vie consacrée était la "communions pour la mission". Autrement dit, l'intuition originelle était: "la fraternité ministérielle" pour l'éducation des pauvres.
- Cette intuition a encore toute sa force aujourd'hui. En effet, le charisme lasallien peut encore être l'axe de construction de l'identité des éducateurs lasalliens. Le charisme lasallien peut encore accompagner l'éducateur chrétien en lui révélant le sens et la profondeur humaine de la tâche éducative qu'il exerce. Nous faisons ici référence à la richesse de la "spiritualité lasallienne" dont l'apport fondamental révèle que la tâche éducative est un lieu privilégié de relation à Dieu et un lieu privilégié de rencontre des jeunes que la Providence confie aux soins et à la tendresse des éducateurs chrétiens. De cela, les éducateurs chrétiens d'aujourd'hui peuvent encore vivre pour dynamiser leurs formes actuelles d'engagements apostoliques!
- Pour les Frères, ce changement de mentalités implique qu'ils ne se considèrent plus comme les seuls dépositaires ou propriétaires du charisme éducatif lasallien et qu'ils ont le devoir de croire à la vocation des Laïcs, de la soutenir et de l'encourager. Pour les Laïcs, ce changement de mentalités permet de considérer l'oeuvre lasallienne où ils sont engagés comme quelque chose qui leur est propre et non quelque chose dont les Frères seuls sont responsables. Cela signifie qu'ils doivent accepter totalement leur place et leurs responsabilités dans le programme éducatif lasallien et sentir qu'ils sont co-responsables dans la mission commune.
- Pour les deux groupes, Frères et Laïcs, ce changement de mentalités signifie qu'il faut accepter les différences, les respecter, et travailler ensemble pour la mission commune d'une manière complémentaire, selon leur vocation spécifique respective. "Dieu nous convoque tous, chacun selon notre propre vocation, à réaliser ensemble la mission confiée à Jean-Baptiste de La Salle et à l'Institut qu'il a fondé" (Circulaire no 435, p.14).

- En ce sens, les états de vie sont si unis entre eux qu'ils sont ordonnés l'un à l'autre. Ils sont tous une façon de vivre l'égalité chrétienne et la vocation universelle à la sainteté dans la perfection de l'amour. Chaque vocation a sa physionomie originale qu'on ne saurait confondre. Dans ce nouvel "écosystème ecclésial", les religieux ne se trouvent plus séparés des autres chrétiens mais ils oeuvrent «ensemble», en étroite collaboration apostolique.
- S'engager dans le Partenariat et l'Association, permet donc de continuer à incarner le charisme lasallien dans l'Église. Grâce à cet envoi, grâce à ce mandat ecclésial pour la mission, la communauté éducative des Frères, des Partenaires et des Associés, devient une "communauté ministérielle" axée sur l'annonce de l'Évangile aux jeunes, et principalement aux pauvres..
- L'insertion dans la mission se réalise à partir des charismes et des grâces reçues de l'Esprit pour le bénéfice de la communauté ecclésiale. Le charisme lasallien est l'un de ces dons. En approuvant la Communauté (en 1725 et de nouveau en 1987) et en proclamant Jean-Baptiste de La Salle "patron des éducateurs chrétiens", l'Église a reconnu officiellement que le charisme lasallien produit une "affinité spirituelle" spécifique entre plusieurs personnes au service de l'éducation chrétienne.
- L'effet de cette approbation officielle fut de reconnaître non seulement l'existence légale de l'Institut dans les structures de l'Église, mais aussi, et cela est plus important encore, de valider sa mission éducative comme contribution particulière à la mission d'ensemble de l'Église. Dans l'Église, la participation au charisme lasallien donne accès à un ministère.
- Le charisme lasallien, une fois reconnu par l'Église, devient institutionnel. Dès lors, l'institution qui en résulte, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, est le lieu de vérification de ce charisme pour tous ceux qui croient l'avoir reçu. Il est le garant de la fidélité de l'ensemble du corps lasallien à cette petite alliance qu'est le charisme lasallien, don précieux de l'Esprit à son Église.
- Dans sa longue évolution historique, le charisme lasallien peut être découvert et vécu par d'autres formes chrétiennes de vie, différentes de celle où il a d'abord été reconnu: la communauté des Frères. Toutefois, quand un nouveau groupe lasallien arrive à maturité et reçoit la reconnaissance de l'Église universelle, alors l'Institut n'a plus compétence pour garantir et superviser cette nouvelle expression du charisme lasallien. C'est le nouveau groupe lui-même qui détient cette compétence: C'est le cas, par exemple, des Soeurs Guadelupanas de La Salle, des Soeurs Lasalliennes du Vietnam et de l'Union des Catéchistes de Jésus Crucifié et de Marie Immaculée.
- Depuis Vatican II, l'Église a retrouvé la panoplie des ministères si caractéristiques des Églises apostoliques. "Les responsables ecclésiaux, en conséquence, doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs, offices et fonctions qui ont leur fondement sacramentel dans le baptême, dans la confirmation, et de plus, pour beaucoup d'entre eux, dans le mariage chrétien" (Christi fideles laici, art. 23).

- "L'Esprit de Dieu a donné à l'Église, en la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, un charisme qui anime aujourd'hui encore les Frères et de nombreux Éducateurs" (Règle, 20).
- On peut donc dire qu'un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire des relations entre l'Église, les personnes consacrées et le laïcat. L'Esprit est toujours à l'oeuvre! N'ayons pas peur d'y accorder notre foi et d'affirmer que "la participation des Laïcs suscite souvent des approfondissements inattendus et féconds de certains aspects du charisme fondateur, en leur donnant une interprétation plus spirituelle et en incitant à en tirer des suggestions pour de nouveaux dynamismes apostoliques" (Exhortation apostolique de Jean-Paul II, 25 mars 1996, art. 55).
- Le concept central de "charisme lasallien", bien situé dans ce nouveau modèle d'Église-Communion, peut nous aider à reprendre et à actualiser les richesses du récit fondateur et nous suggérer aussi de faire surgir des "communautés ministérielles" actives au service de la mission.





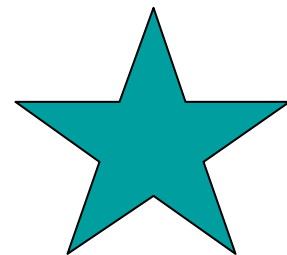
CHAPITRE TROISIÈME

LE RÉCIT FONDATEUR

PARLE D'UNE LONGUE HISTOIRE

DE "PARTENARIAT / ASSOCIATION"...

À POURSUIVRE...



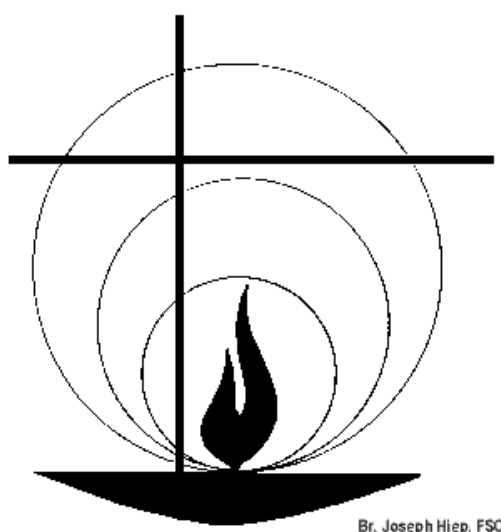
- Le charisme lasallien vécu par l'intermédiaire du Partenariat et de l'Association, s'inscrit dans une longue histoire séculaire, celle de *l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*. L'héritage lasallien ne peut être lu et compris hors de l'itinéraire personnel de Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Frères, ni séparé d'une réponse agissante aux besoins d'instruction et de salut des jeunes, et spécialement des pauvres.
- Jean-Baptiste de La Salle a passé par différentes étapes dans sa découverte personnelle de la volonté de Dieu à son égard. Dans les *"Mémoires des commencements"* de La Salle dira: "Dieu, qui conduit toutes choses sagement et suavement, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager tout à fait à prendre le soin des écoles, l'a fait d'une manière imperceptible et en beaucoup de temps, de telle sorte qu'un engagement m'a conduit à un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement". Quelle belle et riche expérience spirituelle!
- Si Jean-Baptiste de La Salle se laisse conduire par la main de Dieu, c'est ce que firent aussi, avec lui et dans la même foulée, ses premiers disciples, ces maîtres qui essayaient d'embrasser le projet proposé par Nyel et commencé grâce à la bonne volonté du chanoine de Reims.
- Ensemble, ils répondirent à un appel entendu dans la foi et interprété comme signe de ce que Dieu attendait d'eux. La volonté de répondre à cet appel de Dieu et des pauvres sera le moteur présidant à l'Association des premiers Frères entre eux, en "communauté éducative" et en "fraternité ministérielle". Aujourd'hui encore, ce même moteur peut présider au désir et au goût d'Association lasallienne pour la mission.
- Vers 1686, cette petite communauté fragile voulut exprimer sa volonté de se consumer entièrement au service de Dieu par le moyen du vœu d'obéissance. Vœu qui, à l'époque, était un engagement simple et privé, sans aucune connotation canonique, ni l'idée "d'entrer en religion" (Cahiers lasalliens 2, p. 64-68). Ce vœu d'obéissance obligeait les membres entre eux et envers le Supérieur de l'Institut. C'est avec beaucoup de courage que ces premiers profès s'attaquent au développement et à la croissance de la Société: à Reims, à Reithel, à Guise, à Laon, et à Paris, où ils arrivent en 1688.
- Mais en même temps qu'ils expérimentent un vécu commun pour une mission d'éducation des pauvres, naissent de nombreux problèmes qui les fragilisent personnellement et communautairement: décès ou départ de Frères, peu d'entrées de postulants, premières affaires judiciaires à Paris, crise du Séminaire de Maîtres, mauvais état de santé du Fondateur qui le conduit aux "portes de la mort". Ces diverses affaires font chanceler la petite communauté naissante.
- C'est dans cette conjoncture que naît le "vœu héroïque", du 21 novembre 1691. De La Salle s'associe à deux Frères, Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin, afin de soutenir l'oeuvre entreprise. C'est le premier texte connu dans lequel apparaît *le vœu d'Association*. On peut y reconnaître l'attitude du petit "reste d'Israël". Quand tout semble s'écrouler, un petit reste demeure fidèle, "symbole d'espérance", "ciment de grâce", "communauté ministérielle" tenace.

- Ce vœu vient comme une réponse d'Association où s'exprime le don total des personnes pour la mission entreprise. Blain nous décrit la situation dans laquelle naît le vœu héroïque, comme l'expression "de ceux qui cherchent à appuyer et soutenir un édifice qui menace ruine dès le début de sa construction". En effet, pour conforter la communauté naissante, il fallait donner des réponses personnelles très généreuses et des signes concrets d'un engagement associatif irrévocable. Chacun offre sa liberté personnelle pour embrasser le projet commun.
- Entre 1686 et 1694, des engagements vœux existaient, pour certains Frères. On renouvelait annuellement le vœu d'obéissance. Mais certains voulaient pousser plus loin leur engagement et demandaient de prononcer des vœux perpétuels. De La Salle invite donc les Frères les mieux préparés à poser un tel geste d'engagement, à faire une retraite.
- Finalement, le 6 juin 1694, en ce dimanche de la très sainte Trinité, douze Frères sont retenus pour prononcer un engagement perpétuel avec Jean-Baptiste de La Salle. On se consacre entièrement à Dieu, pour tenir *ensemble et par association les écoles gratuites*. L'Association pour tenir ensemble des écoles gratuites donne ainsi un caractère distinctif, une espèce de "sceau d'identité" à l'Association. Elle est institutionnalisée et se donne des structures. On s'y donne même le droit d'élire le Supérieur de la Société.
- La différence entre le vœu héroïque du 21 novembre 1691 et celui du 06 juin 1694, réside d'abord dans le fait qu'on passe du Nous (1691) au JE (1694). Puis on passe aussi du seul vœu d'Association (1691) à plusieurs vœux: vœu de "s'unir et demeurer en société", vœu de "stabilité" et vœu "d'obéissance au Corps de ladite Société". Cette trilogie votale durera jusqu'en 1725, date où l'Église imposera en plus les trois vœux monastiques de pauvreté, chasteté et d'obéissance.
- En avril 1714, la toile de fond ressemble beaucoup à la situation du 21 novembre 1691. L'Institut menace de s'écrouler encore une fois. De La Salle, épuisé, pense qu'il est un obstacle au développement de la Société. Des accusations sont portées contre lui. Il se retire à l'ermitage Saint-Maximin, puis à Parménie, désireux de quitter la direction de la Société. De cette retraite, les Frères viennent le sortir. Ils réclament, avec autorité, au nom du Corps de la Société (vœu prononcé en 1694 avec ses partenaires signataires aussi de la formule officielle d'engagement), qu'il revienne assumer le gouvernement de la Société qu'il a fondée. Ils lui rappellent ainsi qu'il appartient à la Société, qu'avec elle et en elle il s'est engagé à faire l'oeuvre de Dieu, dans une dynamique d'Association pour rendre le salut présent aux pauvres.
- Bref, les Frères lui rappellent fortement que l'Association est une nécessité voulue par tous pour vivre la mission. Les signataires ont engagé leur vie pour donner continuité à l'expérience missionnaire qu'ils vivent ensemble. Ils sont conscients de former une "communauté ministérielle" pour l'éducation des pauvres et ils refusent que le Fondateur s'en dissocie. Ce geste a une portée prophétique! C'est un geste fondateur! Ce n'est pas la perfection évangélique qui est le motif central de la première Association, mais la "communauté pour la mission".
- Ce vœu de 1694 relie l'Institut d'aujourd'hui à ses origines. Il devient aussi la source et la force des Associations lasaliennes actuelles de Laïcs et de Frères pour la mission.

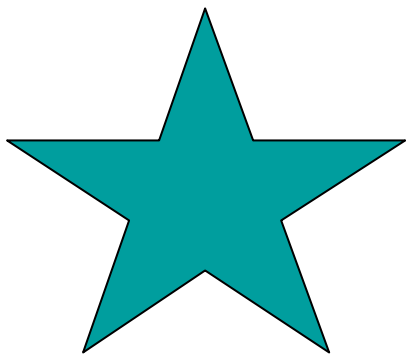
- Par la suite, l'Institut s'est développé en France jusqu'en 1792. De 1792 à 1802, il fut banni de France. De 1802 à 1804, ce fut la restauration et le développement exceptionnel d'un grand nombre d'oeuvres apostoliques diverses sur le territoire français. Puis ce fut l'époque des "lois de sécularisation" votées en France entre 1801 et 1804. Ces lois obligèrent les Frères à fermer les écoles. Elles interdisaient aux religieux de posséder des biens, de porter l'habit et de vivre en communauté. L'oeuvre lasallienne semblait compromise à jamais! Beaucoup de Frères se sécularisèrent pour pouvoir perpétuer des oeuvres tandis que de nombreux autres cherchèrent à continuer leur vie religieuse et leur apostolat hors de France. C'est à cette époque que l'Institut devint international.
- Le Chapitre général de 1804, préparé à la hâte après un conflit universel où de nombreux Frères avaient trouvé la mort, était la première occasion de se rencontrer après la perte de 165 Frères mis à mort au cours de la Guerre d'Espagne, de 1808 à 1813. Ce Chapitre n'eut pas le temps d'étudier à fond les changements radicaux nécessaires pour mettre à jour les Règles, mais le Supérieur sollicita l'approbation du Vatican pour entreprendre le dit examen.
- Le Chapitre de 1816 n'a pu mener à bien un tel travail complexe de révision. Il prit tout de même une décision de portée considérable: "Que l'étude critique de tous les écrits de notre saint Fondateur soit poursuivie et que la rédaction de livres et d'articles concernant la recherche sur sa spiritualité soit davantage encouragée".
- Par la suite, le concile Vatican II a influencé énormément le Chapitre général de 1822. La Déclaration de 1822 situait les Frères des Écoles chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui et donnait accès à un projet de "Règle ad experimentum" pour les vingt prochaines années. Le Chapitre rappelait aussi que l'orientation vers les pauvres fait partie intégrante de la finalité de l'Institut (Déclaration, no 28, 2) et que l'Association initiale des premiers Frères doit nous aider à clarifier notre réponse à cette exigence de mise à jour demandée par le Concile.
- La Règle de vie des Frères des Écoles chrétiennes, (Règle ad experimentum jusqu'en 1822) incorpore l'expression "Mission-Partagée" et introduit la notion d'Association avec les Laïcs. Le verset 17, dit: "Les Frères associent volontiers les Laïcs à leur mission éducatrice. Ils offrent à ceux qui le veulent, les moyens de connaître le Fondateur et de vivre selon son esprit".
- Dès le Chapitre général de 1822, il y a une si claire reconnaissance du dévouement de beaucoup d'enseignants Laïcs, Partenaires des oeuvres éducatives lasalliennes, que la question est abordée en termes de leur "degré d'appartenance à l'Institut", à travers leur participation à sa mission. Ce Chapitre accorde une grande importance au *voeu d'Association* en commandant une étude sérieuse des origines de l'Institut, histoire de mieux comprendre d'où nous venons et de mieux pouvoir planifier le développement des années qui viennent.
- Le Chapitre de 1822 discute de la Famille lasallienne. La Lettre sur la Famille lasallienne, publiée le 2 février 1823, marque ainsi la reconnaissance officielle de milliers de personnes qui contribuent à la mission éducative lasallienne.

- Le Chapitre de 1993 aborde le thème de la "Mission-Partagée" et parle concrètement de Partenaires pour la mission. Il concrétise son geste en invitant, pour la première fois, des consultants à faire entendre leurs voix à un Chapitre général eu égard aux réalités de la mission.
- En 1997, le Conseil général publiait une importante étude qui analysait la Mission-Partagée vue comme facteur de référence cohérent avec l'ensemble de l'histoire lasallienne. Elle avait pour titre: *La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne: une Mission-Partagée*. Nous en citons l'extrait suivant: "Le défi maintenant, pour les Frères et pour tous les Éducateurs lasalliens, est de découvrir ensemble, dans un dialogue ouvert, comment fonder et promouvoir, à partir de nouvelles fondations, les dimensions associatives de leur engagement dans l'éducation humaine et chrétienne des jeunes, spécialement des pauvres".
- Finalement, le Chapitre général de 2000 ira encore plus loin. Dans la Circulaire no 447, du 1^{er} octobre 2000, il aborde courageusement la force de l'Association pour la mission. La circulaire qui relate les Actes du 43^e Chapitre général a pour titre: *"Associés pour le service éducatif des pauvres comme réponse lasallienne aux défis du 21^e siècle"*. À partir de cette conviction, le Chapitre général engage les Frères, les Partenaires et les Associés à inventer de nouvelles formes de collaboration. Il encourage l'Institut à se donner une période de liberté pour la promotion et l'accompagnement des structures et des formes d'Association. (Circulaire no 447, p. 10).

"Ensemble et par Association" est la perspective à partir de laquelle se développe tout le récit lasallien du passé et de l'avenir. Accepter de s'intégrer dans une telle "identité collective" entraîne bien sûr l'engagement de reprendre le récit des origines pour lui permettre de s'incarner dans de nouvelles avenues, constituant ainsi une "histoire interminable" où le sentiment d'appartenance devient "communion" intense pour la mission. Le vœu de 1694, qui a associé le Fondateur avec douze Frères pour le service éducatif des pauvres, est générateur d'énergie pour l'histoire lasallienne ultérieure et foyer de lumière pour clarifier nos identités lasalliennes respectives.



Br. Joseph Hiep, FSC

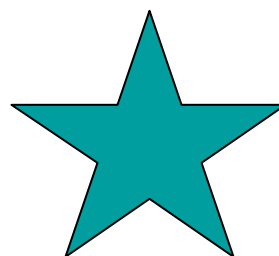


CHAPITRE QUATRIÈME

LE PARTENARIAT

COMME MANIÈRE DE VIVRE

LE CHARISME LASALLIEN



- Dans les quarante dernières années, l'Institut a progressé de façon significative dans la compréhension du rôle et de la place des collaborateurs laïcs à l'intérieur des "communautés éducatives scolaires" et à l'intérieur des autres oeuvres tenues en Partenariat.
- La mission d'éducation lasallienne, mise au point et maintenue par des générations de Frères, a été élargie et enrichie par les Partenaires laïcs chrétiens qui désirent y engager leur compétence, leur coeur et leur foi. Comme les Frères, de nombreux Laïcs trouvent leur identité et leur vocation dans la mission d'éducation humaine et chrétienne des jeunes. La relation entre l'Institut et ceux qui travaillent avec lui à l'éducation chrétienne des jeunes fut résumée dans la formule "Mission-Partagée". Cette expression, interne à l'Institut, exprime un changement majeur dans la façon de comprendre la mission. Le Chapitre général de 1993, parle de la Mission-Partagée comme un signe des temps, une grâce, une action de l'Esprit, un nouveau chapitre de l'histoire de l'Institut.
- Ces bouleversements conceptuels obligent cependant Frères et Laïcs à revoir leurs façons d'être et de faire. Les Frères, habitués de travailler "ensemble" à la mission, doivent apprendre à travailler aussi "en association" avec des Partenaires laïcs. Cela suppose, de part et d'autre, une étape d'acceptation et de respect mutuel avant d'en arriver à se donner "ensemble" des objectifs commun d'action dans la mission éducative.
- De fait, il faut développer la confiance mutuelle qu'exigent le partage et la coresponsabilité, approfondir des relations interpersonnelles poussant même la confiance jusqu'au partage des expériences spirituelles. Ces échanges entre nouveaux Partenaires de la mission pourront même conduire à des perceptions nouvelles du travail éducatif: l'emploi étant vu comme ministère.
- Le processus de "communion" à la mission, à l'intérieur des "communautés éducatives", est très important si l'on veut dépasser le simple métier. Il faut lui donner du temps, celui du mûrissement et de la "reconnaissance" mutuelle. La «communion» et la «mission» sont profondément unies entre elles, elles se compènètrent. Le but du processus de communion dans la "communauté éducative" est d'arriver à établir des "communautés de foi".
- Pour éviter certaines ambiguïtés, il importe cependant de clarifier le contenu de quelques concepts. Affirmons d'abord qu'il est possible de vivre le charisme lasallien de trois manières:
 - En *Communauté* (vocation religieuse: consécration et vécu communautaire pour la mission);
 - En *Partenariat* (profession d'éducateur vécue comme "vocation" pour la mission);
 - En *Association* ("vocation" d'éducateur lasallien axé sur la spiritualité de J.-B. de La Salle).
- Il importe aussi de bien camper trois notions: celle de "communauté religieuse", de "communauté éducative" et celle de "communauté de foi".

VIVRE LE CHARISME LASALLIEN
COMME MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

- L'article 10 de la Règle de 1987 précise clairement les éléments constitutifs de la vocation du Frère: il est totalement consacré à Dieu, il assume sa consécration dans un vécu communautaire, tout cela en fonction de la mission apostolique. L'article 24 dit: "Comme religieux voués au ministère de l'éducation chrétienne, le premier apostolat des Frères consiste dans le témoignage de leur vie consacrée". L'article 51 rappelle aussi que "la communauté participe à l'animation des institutions où elle est engagée. Elle y suscite un climat fraternel fait de respect mutuel et de liberté. Son action évangélisatrice vise à faire naître une "communauté de foi" au sein même de la "communauté éducative".
- Le Partenaire laïc aussi est consacré à Dieu par son baptême, mais non par des vœux. Il est clair aussi qu'il ne vit pas en communauté. Il n'est donc pas religieux au sens "canonique" du terme. Cependant, par sa consécration baptismale et sa confirmation, il est habilité à travailler à la mission ecclésiale d'éducation de la jeunesse, en accord, si tel est son choix personnel, avec la riche tradition du charisme lasallien dans l'Église. Il est même invité à former une "communauté éducative" dans le lieu de sa mission.

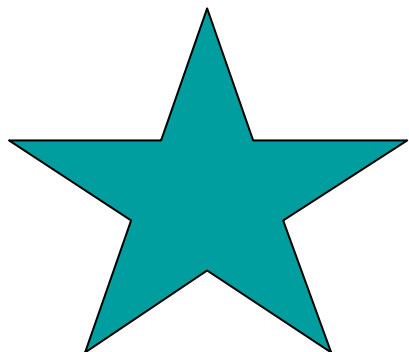
VIVRE LE CHARISME LASALLIEN
EN S'INSÉRANT LOCALEMENT
DANS UNE "COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE"

- Les membres de la "communauté éducative" d'une oeuvre sont conscients d'être regroupés pour réaliser la mission. Si on peut exercer une profession centrée sur l'éducation *humaine* des jeunes, on peut aussi, comme chrétien engagé dans la mission, se sentir appelé à une "*vocation ministérielle*" d'éducation des jeunes. En ce sens, la "communauté éducative" se soucie de transmettre l'héritage spirituel chrétien aux jeunes. Elle forme alors une petite "Église domestique" qui agit au sein d'une institution scolaire ou dans d'autres milieux d'engagement. La "communauté éducative" est ainsi axée non seulement sur le travail professionnel de la formation humaine des jeunes, mais aussi sur le témoignage de foi et sur la transmission de l'héritage chrétien.
- Les niveaux de participation à la "mission éducative" varient selon les individus et l'histoire de l'institution locale:
 - Certains, sans partager les mêmes croyances, souhaitent se dévouer à l'éducation des jeunes et sont prêts, dans un respect total, à soutenir leurs pratiques religieuses.

- D'autres ne se reconnaissent pas comme chrétiens pleinement pratiquants mais sont désireux de soutenir honnêtement les principes de la tâche éducative dans laquelle ils s'engagent librement.
- D'autres encore perçoivent leur engagement dans la mission comme lié à leur foi et conçoivent l'enseignement ou leur forme particulière d'engagement comme un ministère.

VIVRE LE CHARISME LASALLIEN
EN PARTICIPANT, D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE
À UNE COMMUNAUTÉ DE FOI

- La "communauté de foi" est ordinairement plus réduite, car elle suppose une évangélisation et une catéchèse, ce qui n'est pas très fréquent dans notre contexte religieux actuel, ni au niveau des adultes, ni à celui des jeunes. Participer à une "communauté de foi" est devenu difficile dans le contexte où les valeurs chrétiennes ne sont plus transmises comme elles l'étaient autrefois dans une société dite "de chrétienté", transmission qu'il fallait d'ailleurs revoir fondamentalement. La manifestation publique de sa foi est souvent mal vue et les gens sont peu portés à l'affirmer. On se limite malheureusement de plus en plus à la réduire au domaine du particulier.
- La naissance d'une "communauté de foi" est si cruciale dans un projet apostolique chrétien que la Règle rappelle aux Frères que les activités évangéliques et la catéchèse seraient difficiles sans cette réalité. "Pas de catéchèse sans une communauté pour témoigner et ainsi concrétiser les bienfaits de la rencontre de Jésus Christ dans une vie", dit le projet diocésain d'éducation de la foi de Montréal dans son fascicule intitulé: *"Proposer aujourd'hui Jésus Christ: une voie de liberté et de responsabilité"*, p. 6.
- En fait, une "communauté de foi", proclame, par son existence même, la vérité qui la fait naître et la soutient. Ses membres essaient d'être fidèles aux engagements de leur baptême. Ils se regroupent volontiers pour parler de leur foi, partager l'Évangile ou pour célébrer des événements particuliers, lorsque la communauté scolaire ou celle d'une autre oeuvre, par exemple, se rassemble pour célébrer les grands mystères chrétiens, les mystères de la vie et de la mort, de la maladie et de la souffrance.
- Une "communauté de foi" peut aussi être constituée et célébrée par ceux qui *agissent* leur foi en accord avec les principes du chapitre 25 de l'Évangile de Matthieu, en donnant à manger, en offrant un verre d'eau fraîche, en visitant les malades et les prisonniers, en secourant la veuve et l'orphelin. La foi n'est pas un résumé abstrait de connaissances religieuses. L'expérience de la vie des gens est un haut lieu de rendez-vous avec la grâce. Les "creux" de la vie eux-mêmes peuvent permettre la résonance de la Parole, selon le projet diocésain d'éducation de la foi de Montréal, p. 11.



CHAPITRE CINQUIÈME

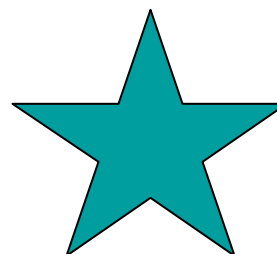
DIFFÉRENTES FACETTES

APOSTOLIQUES

OÙ DES PARTENAIRES

PEUVENT VIVRE

LE CHARISME LASALLIEN



LE PROJET ÉDUCATIF
COMME BÂTISSEUR DE COMMUNION
AU SEIN D'UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE LOCALE

- Un projet éducatif est un lieu de rencontre et de dynamisme pour les Partenaires, Frères et Laïcs, impliqués dans la mission. C'est autour d'un tel projet, porteur de "communion" et de "solidarité", que se construit la "communauté éducative", celle qui, au sommet de sa réalisation, pourrait devenir "communauté ministérielle".
- La réalisation d'un projet éducatif dépend de tous ceux qui sont impliqués dans la mission locale, qu'ils soient directeurs, responsables des programmes ou des étudiants, enseignants, éducateurs, secrétaires, chargés des finances, de l'entretien matériel et des sports, et, bien sûr, des jeunes qui fréquentent l'institution. Le projet éducatif est un élément central de l'organisation humaine et chrétienne d'un milieu. Il canalise les énergies, suscite des attitudes, motive les gestes d'humanisation des contraintes de l'institution pour en faire un milieu de vie significatif et porteur de sens.
- De La Salle et ses premiers Frères choisirent d'exercer la mission de l'éducation chrétienne principalement à travers l'école. Historiquement, ne l'oublions pas, c'est aussi à travers l'école que la Mission-Partagée est née et s'est développée dans l'Institut. C'est par elle, principalement mais pas uniquement, que les Frères et leurs Partenaires dans la Mission-Partagée se sont rencontrés, ont travaillé côte à côte et ont bâti conjointement une quantité innombrable de projets éducatifs porteurs de vie.
- En ce sens, l'importance de la *Conduite des Écoles* vient de ce qu'elle est l'expression du *projet éducatif commun* et de l'expérience pratique des premiers Frères. Elle marque une étape nouvelle dans l'éducation: elle propose une approche sérieuse et systématique pour faire en sorte que l'école aille bien et aussi qu'elle mette le salut à la portée des jeunes.
- Le projet éducatif, établi et régulièrement évalué par tous ceux qui sont impliqués dans le processus éducatif, est la meilleure façon de s'assurer que l'école et les centres éducatifs lasalliens, non seulement fonctionnent bien, mais sont capables également de continuer à se renouveler et à s'adapter aux besoins des jeunes.
- Le projet éducatif d'une institution est un peu comme le code génétique de l'organisme. Il contient les éléments fondamentaux qu'il importe d'inclure dans le programme éducatif global afin que l'institution gère au mieux les gestes, les attitudes, les codes de vie, les valeurs morales et spirituelles, les modalités d'encadrement et d'accompagnement des jeunes, bref, qu'elle crée un environnement interne qui permette à la "communauté éducative" de jouer son rôle dans les meilleures conditions. Le code génétique de l'organisme doit normalement laisser des traces repérables sur chacune des personnes impliquées dans le projet.

LE PROJET ÉDUCATIF SCOLAIRE

- L'école "fonctionnera bien" dans son rôle capital d'éducation humaine et chrétienne des jeunes si une "communauté éducative", forte des compétences et des richesses personnelles apportées par chacun de ses membres, est vivante, dynamique, unie et en "communion" interpersonnelle de qualité.
- La Déclaration dit que les Frères sont heureux de collaborer avec des Laïcs qui fournissent à la "communauté éducative" l'apport irremplaçable de leur compétence, de leur connaissance du monde, de leur expérience familiale. Elle va même plus loin en affirmant que les Frères, du moins dans les écoles dirigées par la Communauté, "font en sorte que les Laïcs soient en mesure de tenir leur place dans toute la vie de l'école: dans la catéchèse, dans les mouvements apostoliques, les activités périscolaires, voire dans les responsabilités d'administration et de direction" (Déclaration, art. 46, 3).
- La pédagogie lasallienne, et c'est à un de ses héritages historiques de poids, a toujours accordé beaucoup d'attention aux besoins particuliers des jeunes. Elle se refuse à ne voir que l'*élève* et le *rendement scolaire*. Au contraire son attention prendra en compte *toute la personne du jeune*: son milieu familial, son tempérament, ses aptitudes, ses goûts, ses besoins spécifiques.
- Bref, *le projet éducatif de l'école* comprend tout ce qui favorise un climat scolaire fait de respect, de relations harmonieuses et chaleureuses, de conditionnement ajusté en fonction des réels besoins des jeunes. L'école a comme mission principale de favoriser le développement humain, culturel, intellectuel et spirituel des jeunes. Oui, il est aussi de son devoir de les ouvrir au monde des valeurs et à la riche dimension de l'expérience spirituelle dans leur vie. Tout cela doit transpirer dans son *projet éducatif* et dans ses modalités d'encadrement et d'accompagnement. Sa noble mission auprès des jeunes pourrait être résumée ainsi:
 - Les éveiller au sentiment que leur vie a de l'importance et du sens;
 - Leur apprendre progressivement à chercher et à respecter la vérité;
 - Les initier au sain mais difficile usage de la liberté;
 - Cultiver leur autonomie en leur apprenant à réfléchir et à développer l'esprit critique;
 - Les former au dialogue, mais aussi à l'écoute, au silence et à l'intériorité;
 - Leur faire découvrir la joie de servir et celle d'aimer.
- *Le projet éducatif*, répétons-le, est un lieu de rencontre pour toutes les forces éducatives des différents personnels d'animation de la vie académique et du milieu de vie qu'est l'école. Il l'est encore davantage si l'on sait intégrer et faire participer réellement les jeunes au cœur même du projet porteur de vie qu'on leur propose. Si éduquer est une science, c'est aussi un art. La pièce maîtresse, finement ciselée, devrait sans doute être *le projet éducatif* de l'institution!

LA PROCLAMATION EXPLICITE DE JÉSUS CHRIST
À L'ÉCOLE ET DANS LES AUTRES PROJETS
PORTÉS PAR UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE
LASALLIENNE OU EN CONTEXTE LASALLIEN

- L'école ou les autres oeuvres éducatives ne doivent pas se contenter d'offrir d'excellentes conditions humaines d'épanouissement. Un projet lasallien [ou tenu en contexte lasallien] se doit aussi d'inclure la dimension spirituelle dans ses structures, ses programmes et ses modes d'accompagnement. Il s'agit à d'un élément essentiel dans le développement optimal de la personne du jeune.
- Il est vrai que dans le contexte culturel d'aujourd'hui, du moins au Québec, les législations scolaires, réduisent la place de l'enseignement religieux à l'école. Il est vrai aussi que le pluralisme religieux de certains milieux institutionnels cosmopolites oblige de plus en plus à des ajustements eu égard à la transmission des héritages religieux. Toutefois, même dans ce contexte difficile, il importe ici de rappeler qu'une *oeuvre lasallienne* "se caractérise par une annonce explicite de Jésus-Christ" (R.13). Dans son histoire, pour ne donner qu'un exemple évident, l'école lasallienne est ouvertement chrétienne dans ses origines et est née pour donner une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, spécialement aux pauvres.
- "L'école et les autres projet éducatifs en contexte lasallienne ne peuvent pas s'appeler instruments privilégiés du ministère apostolique lasallien s'ils ne sont pas chrétiens", disait en substance le Frère John Johnston dans sa *Lettre pastorale*, du 1^{er} janvier 1988. C'est aux membres de la "communauté éducative" d'en prendre conscience et de graduer les apprentissages. Paul VI rappelait avec justesse, dans *Evangelii Nuntiandi*, no 14, que "L'Église existe pour évangéliser, pour annoncer, comme Jésus, que Dieu est communication amoureuse et désir de rencontre". Les éducateurs chrétiens ne peuvent faire silence sur un tel héritage!
- Toutefois, dans le contexte actuel, l'on doit d'abord se soucier de faire une première Évangélisation avant de songer à organiser la catéchèse ou la sacramentalisation. Si la catéchèse est avant tout une présentation systématique de la foi qui tient compte de l'âge des participants, ce serait une carence sérieuse d'essayer de faire reposer l'édifice de la foi sur des fondements inexistantes. L'école et les autres milieux d'éducation de la foi ou de présence auprès des pauvres doivent réinventer de nouvelles pistes d'action et d'annonce.
- L'éducateur chrétien reconnaît que le contexte est difficile, mais constitue un beau défi : celui d'éveiller les jeunes à la dimension religieuse de leur vie. Dès lors, il ne se décourage pas, conscient de la présence amoureuse du Dieu vivant en lui, au sein de l'équipe éducative et dans les jeunes. Dans la foi, il fait les efforts nécessaires pour faire surgir des expériences de Dieu au coeur des jeunes et des divers milieux institutionnels où il est impliqué.
- Dans *Vita Consecrata*, no 96, le pape Jean-Paul II montre comment les responsables d'un projet éducatif, le personnel d'intervention de toute "communauté éducative", lorsqu'ils sont "pénétrés par l'esprit évangélique de liberté et de charité", non seulement aident les jeunes "à croître en

humanité sous la conduite de l'Esprit", mais permettent à la "communauté éducative" dans son ensemble de devenir ainsi une expérience de "communion" et un lieu de grâce. En effet, *le projet éducatif* scolaire ou celui de toute oeuvre éducative tenue en contexte lasallien contribue à unir en une synthèse harmonieuse le divin et l'humain, l'Évangile et la culture, la foi et la vie".

- Partant du fait que tous les jeunes ont le droit de connaître l'Évangile, on respectera cependant toujours la liberté personnelle de chacun. En ce sens, il importe beaucoup plus de *proposer des cheminements* de découverte et de communion, d'offrir des accompagnements respectueux des personnes et des héritages spirituels. La Règle des Frères, dans son langage particulier, parle de saisir "le moment opportun et le langage approprié pour dire Jésus-Christ". Cette prise de parole adaptée est toujours d'actualité et garde son pouvoir de faire surgir du neuf! "La personne humaine est la route de l'Église", disait Jean-Paul II dans *Gaudium et Spes*, no 22.
- Le point de départ de cette route passera souvent par une éducation aux valeurs. Même en cette phase initiale de réflexion sur les valeurs, il importe de semer généreusement. Dans un tel contexte, "des échanges sur des problèmes d'actualité - la guerre, la violence, le racisme, la sexualité, le SIDA, la paix, l'environnement - peuvent être une manière conséquente de rendre témoignage à la vérité et d'éveiller les consciences. L'échange est un outil de croissance, un heureux commerce. Au sein même des échanges surgiront sans doute des signes d'ouverture, des dispositions bienveillantes qui acceptent d'accueillir, voire même d'intégrer et d'approfondir ultérieurement certaines pistes porteuses de vie. La parole est toujours porteuse d'espérance et a encore la force d'engendrer.
- L'école ou toute oeuvre vécue en contexte lasallien, [expression mieux adaptée à nos expériences] a le devoir de donner cette possibilité de dialogue. Mais il faut aller plus loin! Il faut avoir le courage d'annoncer la Bonne Nouvelle du salut. Cela ne se fait plus en organisant des cours obligatoires de religion ou en tablant principalement sur l'initiation sacramentelle ou sur une pastorale d'entretien. Il importe de comprendre effectivement que le contexte culturel dans lequel vivent les jeunes n'est plus celui d'un monde de chrétienté. Dès lors, il faut davantage centrer nos énergies apostoliques sur un programme *pastoral dynamique qui englobe* les différentes facettes de la vie des jeunes, programme misant d'abord sur l'Évangélisation pour maintenir vivante la vie spirituelle dans le milieu. Ce programme se doit d'être porté par toute la "communauté éducative" locale, tant à l'école que dans les autres oeuvres!



CRITÈRES PERMETTANT DE DISCERNER
UNE OEUVRE LASALLIENNE
OU VÉCUE EN CONTEXTE LASALLIEN

- Une oeuvre, pour être dite lasallienne ou “en contexte lasallien”, doit comprendre les caractéristiques suivantes:

- ***Organiser un environnement humain et pédagogique permettant aux jeunes de s’initier:***

- Aux divers savoirs et compétences professionnelles;
- Au respect de la vérité;
- À l’autonomie personnelle;
- Au discernement et au sens critique,
- Au difficile apprentissage de la liberté,
- Au sens des responsabilités.



- ***Affirmer que la formation intégrale de l’homme exige aussi l’ouverture aux valeurs spirituelles:***

- Offrir aux jeunes des propositions de cheminement spirituel centrées sur leur expérience de la vie, propositions faites dans un langage ajusté au contexte d’aujourd’hui;
- Leur permettre de rencontrer Jésus Christ et de découvrir la richesse de la Bonne Nouvelle évangélique, tout en respectant les autres grands héritages spirituels de l’humanité;

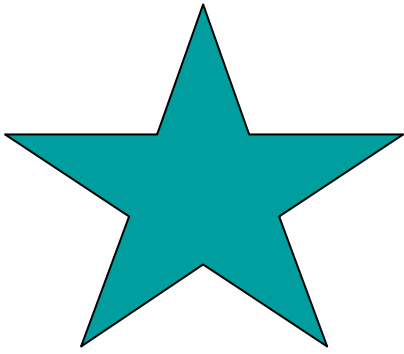
- ***Avoir une sensibilité particulièrement attentive aux besoins des jeunes, principalement des jeunes victimes de situations:***

- D’injustice sociale;
- De pauvreté matérielle;
- De pauvreté affective et de solitude;
- D’esclavages divers : toxicomanies, prostitution, délinquance;
- D’abandon familial;
- De rejet et d’exclusion.



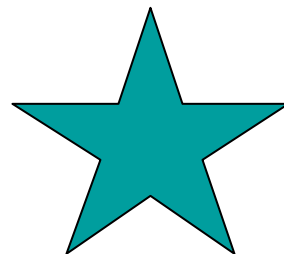
LA PRÉSENCE DES PAUVRES À L'ÉCOLE
ET L'ÉDUCATION À LA JUSTICE DANS LES ŒUVRES
TENUES EN CONTEXTE LASALLIEN

- Vatican II, parlant de “l’option préférentielle” de l’Église pour les pauvres, invitait les ressources d’aide à donner “prioritairement” des réponses aux besoins de ceux qui sont dépourvus de ressources financières, de ceux qui sont privés d'affection et du soutien d'une famille et, finalement, de ceux qui sont devenus étrangers à la foi" (Gravissimum Educationis, no 9).
- Les écoles publiques accueillent maintenant tous les jeunes dans leurs rangs. Certaines écoles privées et d'autres oeuvres éducatives, font des efforts louables pour accueillir les jeunes économiquement pauvres et pour leur donner une attention qui les valorisent et les aident à prendre leur juste place dans la société. Il s'agit d'une question de “justice sociale” et de fidélité aux origines lasalliennes.
- À ce propos, il importe ici de se rappeler “que beaucoup de jeunes économiquement pauvres sont extrêmement doués intellectuellement, ici et dans les pays du tiers-monde. Ils ont le droit eux aussi de développer leurs talents et leurs aptitudes. Nous devons être attentifs à éviter de ranger de force des économiquement pauvres dans une catégorie spéciale, comme si la pauvreté économique équivalait à un manque d'aptitude à apprendre”, extrait d'une conférence du Frère John Johnston. L'école doit s'occuper, avec beaucoup de bienveillance, de ceux qui sont devenus marginaux à cause de circonstances qui ne dépendent pas d'eux.
- Mais il y a aussi les pauvretés de ceux qui sont privés d'affection et du soutien d'une famille. Parlant du monde actuel, la Déclaration de 1967, décrivait notre monde "Comme un monde où la vie, la liberté, la *dignité* des hommes sont toujours menacées. Monde de la *solitude et du désespoir* de beaucoup d'hommes écrasés par l'égoïsme, la cupidité, l'indifférence ou la volonté de puissance. Monde de *l'injustice sociale* et de la *disproportion croissante entre les peuples riches et les peuples pauvres*. Monde de l'analphabétisme, de l'ignorance, du *délaissement des jeunes*" (Déclaration, art. 11, 3).
- Mais il y a aussi les pauvretés de ceux qui sont devenus étrangers à la foi. En ce sens, Déclaration de 1967 parlait aussi du monde de “l’absence et du refus de Dieu, dans lequel, faute d’ouverture à l’invisible, l’homme est menacé d’étouffement” (Déclaration, art. 11, 3).
- Toutes ces réalités de souffrance devraient interroger chacune des oeuvres. À Strasbourg, le Frère John Johnston présenta quatre suggestions pratiques que les établissements et les oeuvres devraient proposer dans leurs programmes d'éducation à la justice sociale.
 - Connaître et comprendre les injustices qui existent à tous les niveaux de la société;
 - Organiser ou participer à des discussions sur la pauvreté et les injustices sociales;
 - Connaître l'enseignement social de l'Église et en vivre;
 - Créer des occasions de servir les pauvres, les malades, les diminués de la vie.



CHAPITRE SIXIÈME

L'ASSOCIATION



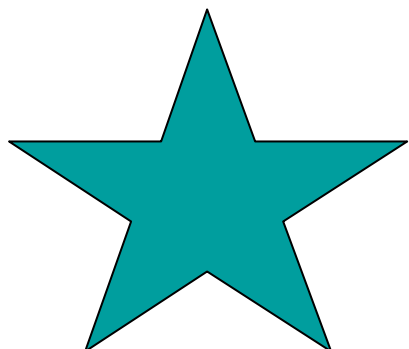
INTRODUCTION

- Préciser des choses eu égard à l'Association n'est pas simple. Les concepts sont encore très flous ou parfois même contradictoires. Il serait un peu "prophète" ou "devin" celui qui oserait donner les conditions gagnantes qui aboutiraient à faire surgir des formes d'Association pour la mission. Ces formes nouvelles ne sont, pour l'instant du moins, que "virtuelles".
- Dans le contexte historique du Canada francophone et dans le contexte culturel du Québec surtout, ces réalités lasalliennes, il faut bien le reconnaître, ont peu de vécu. Nos engagements dans les écoles publiques ne nous ont pas préparés à accompagner les maîtres dont nous n'étions pas les employeurs, ni à partager la mission éducative en "communion" avec des Partenaires laïcs, les percées théologiques sur le *laïcat* n'étant pas encore en lumière dans l'Église.
- Au Canada francophone, nous n'en sommes même pas encore aujourd'hui au stade des expériences eu égard à l'Association: on se contente d'en parler, d'essayer d'en définir les tenants et les aboutissants, sans risquer des essais concrets. Des pistes existent, mais n'ont pas encore abouti à des alliances associatives.
- Dans le langage courant, on confond toujours le Partenaire et l'Associé, sans faire référence à des concepts clairs sur les degrés d'appartenance à la mission lasallienne, et encore moins aux réalités théologiques et spirituelles que ces notions appellent. À trop "rallonger" les concepts pour qu'ils deviennent inclusifs, on finit par gâter un peu trop la "sauce apostolique".
- Bref, ce n'est pas simple, et le Chapitre général de l'an 2000 a été prudent d'accorder un délai de sept ans avant de faire l'examen des expériences d'Association! Il faut bien reconnaître aussi que certaines ambiguïtés de langage persistent, y compris dans la Circulaire no 447 qui a suivi le Chapitre général de l'an 2000. Le Chapitre général de 1993 avait beaucoup et bien parlé du Partenariat. Cependant, ces acquis ont comme été mis dans l'ombre, sept ans plus tard, par le nouveau concept d'Association.
- À la page 4 de la Circulaire 447, on lit: "Il y a des Partenaires qui partagent de fait notre mission dans ses multiples expressions (...). Ils permettent ainsi que cette mission soit réalisée. Ils collaborent avec conviction pour le temps où ils sont avec nous". C'est un peu court! L'ajout du paragraphe suivant qui affirme: "Nous avons à réfléchir aux processus *dont ils ont besoin*, s'ils le désirent, pour devenir Associés". Cela a des relents de paternalisme! Comme s'ils ne pouvaient pas proposer eux-mêmes des projets d'engagement sur la mission éducative!
- Par la suite, la même circulaire mélange un peu trop les genres à propos de certaines expressions comme "la communauté", la "communauté éducative", la "communauté ministérielle", si bien qu'à la fin on ne sait plus qui fait quoi dans la mission à titre de Collaborateur, de Partenaire, d'Associé ou de Frère.

L'ASSOCIATION COMME MANIÈRE
D'ASSURER LA FÉCONDITÉ
DE LA MISSION ÉDUCATIVE LASALLIENNE

- Un éventuel Associé a habituellement parcouru un long chemin de collaboration ou de Partenariat dans le *contexte de la mission lasallienne du Canada francophone*, mais *il discerne en lui un appel spécial*, un goût pour approfondir le charisme lasallien d'éducation des jeunes, et particulièrement des pauvres. C'est un point de départ fondamental pour qui veut vivre un projet d'Association!
- En effet, quelle que soit sa forme, l'engagement d'Association est un saut, petit ou grand, car on change de niveau. On passe du particulier ou du local à une certaine forme d'universalité. L'engagement d'Association amène l'individu, *illuminé intérieurement par la foi*, à transcender la situation particulière de telle oeuvre. Il se sent appelé à participer à l'oeuvre de Dieu. Il se découvre instrument au service de cette oeuvre de Dieu.
- En ce sens, il reconnaît aussi que la spiritualité qui soutient l'action lasallienne est celle d'une Association "communautaire" pour la mission et que cet apport, dans toute sa force, et avec les nuances nouvelles à y apporter par rapport au modèle fondateur du récit des origines, peut enrichir son action au point de l'amener à concevoir et à vivre son emploi ou son service, dans une "communauté éducative" locale, comme un ministère.
- Cet appel, qui transcende sa personne et sa réalité professionnelle particulière, l'invite à découvrir plus en profondeur le charisme de Jean-Baptiste de La Salle et à participer, progressivement, à une forme ou l'autre d'action éducative qui soit soutenue par un "ensemble communautaire" à définir et à préciser localement dans ses modalités.
- Le Chapitre général de 2000 n'est pas allé très loin dans ses suggestions de pistes éventuelles d'Association. Il est demeuré dans des généralités en disant par exemple que certaines personnes, à titre "*individuel*", vivent leur engagement dans la mission comme un appel intérieur les incitant à s'engager davantage au service des jeunes, surtout auprès des pauvres. Par un accord mutuel, elles peuvent éventuellement être associées à une communauté locale de Frères ou s'associer de façon plus formelle à l'Institut, en demandant une reconnaissance officielle du Frère Visiteur et de son Conseil.
- Le Chapitre général rappelle ensuite l'existence réelle de "*groupes intentionnels*" qui incarnent *quelques caractéristiques lasalliennes bien identifiées*, qui vivent un engagement stable auprès des jeunes et ont déjà reçu la reconnaissance officielle de l'Église et jouissent d'une autonomie juridique. C'est le cas de "L'Institut des Soeurs Guadalupanas" de La Salle, des "Soeurs Lasalliennes du Vietnam" et de "l'Union des Catéchistes de Jésus Crucifié et de Marie Immaculée".

- Le Chapitre général parle ensuite d'autres entités qui *pourraient* devenir "groupes intentionnels". Elles ont déjà développé des liens importants et des projets entre leurs membres. Elles le font en référence explicite au charisme lasallien, sans avoir adopté de structure juridique. Le Chapitre énumère quelques-unes de ces entités:
 - Des équipes lasalliennes de réflexion et de prière;
 - Des équipes d'éducateurs qui surgiraient éventuellement pour répondre à des besoins particuliers, voire même ponctuels, exprimés par des jeunes en difficultés;
 - Des groupes de volontaires adultes engagés temporairement auprès des pauvres d'ici ou du tiers-monde, engagement incluant un "vécu communautaire";
 - Des groupes de jeunes lasalliens rattachés à tel ou tel projet apostolique avec des Frères;
 - Des groupes de jeunes rendant un service missionnaire local ou au tiers-monde;
 - Des regroupements de parents d'élèves, etc...
- Et nous pourrions ajouter, dans la logique des développements antérieurs:
 - Des "communautés éducatives" déjà actives, mais désireuses d'aller plus loin en s'engageant dans un processus qui leur permette de devenir des "communautés ministérielles" centrées sur l'annonce explicite de Jésus Christ à l'école ou dans d'autres oeuvres.
- Ces suggestions sont intéressantes, mais elles ne doivent pas empêcher la créativité. D'autres possibilités existent qu'il sera sûrement intéressant de répertorier à la session des Partenaires et des Associés qui se tiendra à Rome avant l'année 2006.
- Comme on commence à le percevoir, l'Association peut inclure en son sein un ensemble varié et pluriel de personnes: Frères, membres d'autres congrégations religieuses, personnels des écoles, des centres éducatifs, des camps de jeunes, des équipes impliquées dans des oeuvres caritatives ou curatives, des prêtres, des parents, des personnes en liens diversifiés avec la communauté des Frères.
- Le proposition votée au comité de la MÉL/AS, responsable permanent de la Mission éducative lasallienne et de l'Association au Canada francophone, donnait la définition suivante d'un Associé: "Un associé est un baptisé qui s'engage librement, en association avec la Famille Lasallienne, à annoncer le Christ ressuscité dans les services éducatifs, particulièrement auprès des pauvres". Il faudrait cependant définir ce qu'on entend par «Famille Lasallienne» dans le contexte du Canada francophone et préciser de quels services éducatifs il est question, chacun ne pouvant définir sa propre conception de l'Association. Ouvre-t-on la porte ici à une majeure apostolique centrée sur les adultes, surtout les adultes pauvres, alors que l'histoire de l'Institut a toujours été dirigée en fonction des jeunes, principalement des jeunes pauvres?



CHAPITRE SEPTIÈME

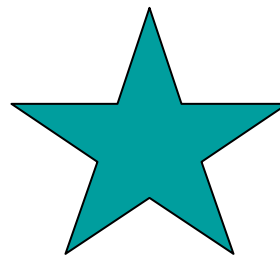
QUELQUES REPÈRES

ANNONCIATEURS

QU'UNE FORME OU L'AUTRE

D'ASSOCIATION

POURRAIT ÊTRE POSSIBLE



- Nous entrevoyons *quatre principaux repères* qui, tout en continuant à développer le récit des origines, introduiraient les membres dans un processus d'initiation et d'intégration à la réalité associative. Nous formulerions ces repères de la façon suivante:
 1. L'attrait significatif pour faire survivre le charisme lasallien dans l'Église d'ici;
 2. La "communauté" interpersonnelle de qualité entre les membres d'un projet éducatif vécu en "communauté ministérielle";
 3. L'engagement dans un projet particulier auprès des jeunes, principalement des jeunes pauvres;
 4. Le désir de s'inspirer d'un "vécu communautaire de qualité" comme base de son engagement apostolique.

L'ASSOCIATION EST POSSIBLE
LORSQU'IL Y A UN ATTRAIT RÉEL
POUR FAIRE SURVIVRE LE CHARISME LASALLIEN
DANS L'ÉGLISE D'ICI

- Un premier critère important *qui peut donner un goût d'Association*, c'est celui d'incarner dans le monde d'aujourd'hui un type de *présence et d'action éducative* qui demeurent en lien intense avec le charisme lasallien des origines, fondamentalement centré sur l'éducation humaine et chrétienne des jeunes, et particulièrement des pauvres.
- Ce charisme a été reconnu officiellement par l'Église en 1725 et de nouveau, en 1987, par l'approbation officielle de la nouvelle Règle de vie des Frères des Écoles chrétiennes. Il importe aussi de rappeler ici que ce charisme a également été donné par l'Église (en 1950) comme inspiration spirituelle pour tous les éducateurs chrétiens. Le charisme lasallien appartient à l'Église et non pas seulement à l'Institut.
- Ce charisme est l'axe de construction de l'identité et de la formation des éducateurs lasalliens. Il suppose une sensibilité spéciale eu égard à certains besoins des jeunes. De fait, l'Association s'inspire, aujourd'hui encore, du regard d'amour du Fondateur sur les jeunes.
- S'il existe aujourd'hui différentes identités lasalliennes qui peuvent être reconnues officiellement par le Frère Visiteur et son Conseil, elles peuvent cependant toutes être vécues dans ce grand tronc commun du charisme lasallien des origines.
- Bien sûr, l'Association n'intègre plus aujourd'hui les personnes dans l'identité monolithique des origines de l'Institut presque uniquement centrée sur le modèle scolaire, mais dans des identités "pluriformes". C'est sûrement une grande richesse, voire même une grâce, mais cela obligera maintenant "chacun et chaque groupe" à relire le récit fondateur en dialogue avec les autres identités qui sont apparues, se laissant interpeller et éclairer par elles.

L'ASSOCIATION EST POSSIBLE
LORSQU'IL Y A COMMUNION HUMAINE ET SPIRITUELLE INTENSE
DES PERSONNES IMPLIQUÉES
DANS UNE "COMMUNAUTÉ MINISTÉRIELLE"

- Un deuxième critère important *qui peut donner un goût d'Association*, c'est le vif désir de quelques personnes de continuer à vivre leur projet éducatif local en allant plus loin, c'est-à-dire en souhaitant le vivre, *mues par le même souffle intérieur*, à l'intérieur d'une "communauté interpersonnelle" plus intense avec les Frères, les Associés ou les Partenaires, et cela au sein d'une "communauté éducative" dite ministérielle, c'est-à-dire d'une centrée sur l'annonce explicite du message chrétien au cœur même de son appartenance apostolique locale.
- Le projet du récit fondateur lasallien était *fondamentalement axé sur un riche et fort vécu "communautaire" pour bien tenir la mission*. Jean-Baptiste de La Salle a réuni des Laïcs autour de lui, non pas pour en faire une association pieuse, mais pour bâtir d'abord une "communauté éducative" au visage humain et spirituel intense, dans le but de tenir "ensemble et par association" des écoles gratuites pour les pauvres. La "communauté" apostolique intense des personnes est capitale si l'on veut bâtir un projet commun pour la mission. Sans ces liens de "communauté" à travers un projet apostolique, on ne voit pas la nécessité de se rassembler ou de s'associer.
- Aujourd'hui encore, en ce début du 21^e siècle, la confection, d'une "communauté éducative" pour la mission, [communauté vécue en contexte lasallien] suppose toujours qu'on vive de fortes "communautés", qu'on développe des connivences apostoliques, qu'on *incarne une dimension spirituelle rivée à son action*, qu'on découvre ensemble des modalités de coresponsabilité pour intégrer les talents individuels au service de la mission commune. C'est encore cette forte "communauté" qui garantit la fidélité et la durée dans la mission. L'Association n'est donc pas un vœu pieux, une abstraction apostolique, un virtuel engagement missionnaire! Elle s'appuie fondamentalement sur le rapport *interpersonnel* intense de ceux qui se sentent appelés pour réaliser l'oeuvre de Dieu dans telle ou telle oeuvre.
- C'est alors que le désir d'approfondir la spiritualité lasallienne comme moyen d'unifier et de qualifier son action apostolique prend tout son sens. Le charisme lasallien, à partir surtout des écrits spirituels du Fondateur, et plus spécialement dans les *Méditations pour le temps de la retraite*, donne naissance à une *spiritualité de l'action apostolique*. Elle révèle à l'éducateur lasallien le sens profond de sa tâche éducative, vue comme lieu privilégié de sa relation à Dieu.
- La spiritualité lasallienne aide à découvrir ce qu'est une "communauté ministérielle" pour qui l'annonce explicite de Jésus Christ est vue comme un ministère particulier. Il est évident que ce geste d'engagement, ne s'improvise pas du jour au lendemain. Il faut mûrir son engagement dans un discernement accompagné où l'intéressé découvre peu à peu l'orientation qu'il veut donner à sa vie et ce que Dieu attend de lui.

- Il s'agit d'une forme d'Alliance ou de consécration, même temporaire, pour la mission ecclésiale d'éducation chrétienne ou pour un engagement volontaire répondant à un besoin particulier des pauvres. Ce geste d'engagement peut prendre la forme du vœu, de la promesse ou d'un autre type d'Alliance. Dans chacune de ces modalités d'engagement, la formule parle évidemment des trois destinataires de cette offrande:
 - Dieu (origine et destinataire de l'offrande);
 - Les autres membres de l'Association (médiateurs de l'offrande);
 - Ceux pour qui l'Association tire sa raison d'être.
- Un tel engagement pour la mission peut se faire de deux manières:
 - Soit avec une "communauté éducative" locale déjà engagée, en contexte lasallien, dans une mission éducative au service des jeunes;
 - Soit en faisant surgir un nouveau projet apostolique pour répondre à un besoin des jeunes, particulièrement pour les plus pauvres.
- L'Association dans de tels projets suppose aussi qu'on se sente accompagné et soutenu par les autres membres qui, localement, ont pris les mêmes engagements, participant eux aussi, par choix, à une même identité collective. Un fort sentiment d'appartenance à la mission commune est d'une importance capitale pour dynamiser chacune des personnes impliquées: Frères, Partenaires ou Associés.
- Il importe toutefois de rappeler ici la différence entre un engagement apostolique local centré sur la mission et un "vécu communautaire" en vue de la mission, celui des Frères et/ou celui qui pourrait se vivre dans de nouvelles formes possibles d'Association pour la mission dont nous parlerons plus loin.

L'ASSOCIATION EST POSSIBLE
LORSQUE DES PERSONNES ACCEPTENT DE S'IMPLIQUER
DE FAÇON STABLE DANS UN PROJET POUR LES JEUNES,
PRINCIPALEMENT POUR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Un troisième critère important *qui peut donner un goût d'Association*, c'est le désir d'inventer pour aujourd'hui, à partir du charisme lasallien des origines, de nouvelles formes d'engagement apostolique pour l'éducation humaine et chrétienne des plus pauvres de nos sociétés modernes. Il s'agit d'un geste prophétique qui peut nourrir l'Association actuelle, comme ce fut le cas dans les premières Associations lasalliennes de 1691 et de 1694.
- Il y a là un espace de prédilection, comme dirait le Chapitre général de l'an 2000, pour faire surgir un projet de "communauté intentionnelle", qui s'engagerait dans un projet précis pour répondre aux besoins éducatifs des pauvres. En effet, un charisme de fondation, peut être découvert et vécu, aujourd'hui encore, par d'autres formes chrétiennes de vie et de "communion"

dans la mission éducative. Impliquées dans de tels projets et itinéraires, les personnes découvrent de l'intérieur l'identité collective lasallienne dans toute sa richesse.

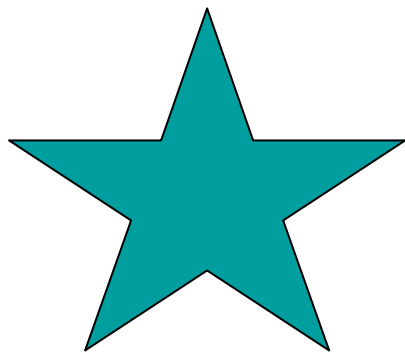
- La longue histoire lasallienne a de multiples exemples de projets éducatifs de ce genre, projets prioritairement centrés sur les besoins des plus pauvres. Nous pensons plus particulièrement:
 - À l'oeuvre novatrice, du pensionnat et des maisons de correction, commencée À Saint-Yon par le Fondateur lui-même;
 - À l'organisation de cours du soir pour les adultes où, entre 1830 et 1848 seulement, plus de 48,000 travailleurs furent accueillis;
 - Au développement des écoles professionnelles ou commerciales, un peu partout dans le monde pour aider les jeunes à gagner leur croûte en les habitant à tenir un emploi;
 - Aux activités en faveur des réfugiés et des immigrants (École Saint-Miguel aux États-Unis);
 - Aux activités pour les jeunes qui ont du mal à suivre une scolarité et pour ceux qui ont déserté l'école: école pour les gens du voyage, les roulottes pour les gitans;
 - Aux activités récentes en faveur des enfants de la rue ;
 - Et ici, au Canada francophone, les centres pour jeunes socio-affectifs : Alfred, Dom Bosco le Mont-Villeneuve, l'Escale Notre-Dame;
 - La Maison du Transit à Sept-Iles, pour l'accueil de toute personne en difficulté;
 - Le Baluchon, pour l'aide aux devoirs; et REVDEC pour les décrocheurs scolaires, etc.
- Le Chapitre de 1993 a demandé au Supérieur général de nommer un groupe d'experts en éducation chargés d'explorer les grands besoins éducatifs du monde moderne. Cela a donné naissance aux *Cinq Colloques* qui avaient pour but de cerner l'impact des grands courants mondiaux actuels sur les jeunes, et sur les pauvres. Voici les thèmes abordés:
 - La famille aujourd'hui (1994);
 - Le phénomène de globalisation et ses effets sur l'éducation (1995);
 - L'urbanisation mondiale et ses conséquences (1996);
 - La technologie de l'information et ses implications dans l'éducation (1997);
 - Des approches adaptées pour la proclamation de l'Évangile aujourd'hui (1998).
- Les formes d'engagements pour répondre à des besoins actuels des pauvres sont multiples. Les défis des jeunes en difficulté peuvent sûrement faire surgir de nouvelles manières d'y répondre en "communauté éducative". Le Chapitre de 1993 parle: "des flux migratoires, du racisme, des violences urbaines, des toxicomanies, de la perte des valeurs de base, des crises de la foi, de l'éducation religieuse refusée, de l'attrait des sectes, du chômage, du sida, de la faim, du mépris de la vie, de l'éclatement des familles, etc..." (Circulaire 435, p. 23)



St. Joseph Miss. FSC

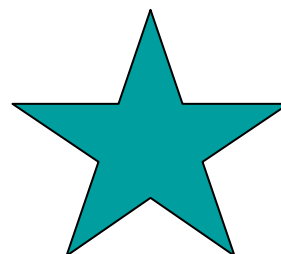
L'ASSOCIATION EST POSSIBLE
LORSQU'EXISTE UN DÉSIR DE PARTAGER UN VÉCU COMMUNAUTAIRE
COMME MOYEN PARTICULIER DE S'ENGAGER DANS LA MISSION

- Un quatrième critère important *qui peut donner un goût d'Association*, c'est le désir de partager un "vécu communautaire" pour alimenter humainement et spirituellement son projet de mission. La participation à la vie d'un "groupe communautaire" déjà impliqué dans une oeuvre, est pour certains un choix spirituel important.
- L'intuition originelle de Jean-Baptiste de La Salle étant d'organiser une "fraternité ministérielle" pour l'éducation des pauvres, ce choix de partager de l'intérieur un "vécu communautaire", amène ceux qui le font à s'intégrer temporairement à une communauté lasallienne, à y découvrir des alliances fraternelles pour la mission, alliances creusées au fil des jours dans la prière commune, les échanges communautaires, le support mutuel, la vision commune de l'action.
- Le "vécu communautaire" permet de s'appuyer les uns sur les autres, de savoir sur qui on peut compter et jusqu'où nous pouvons aller "ensemble". Le signe qui exprime l'engagement personnel de chacun doit tendre le plus possible à céder le pas au signe beaucoup plus fort de la "*fraternité ministérielle*" regroupée pour assurer une meilleure qualité de la mission.
- Il importe aussi de penser et de croire que la force de la "fraternité ministérielle" pour la mission peut encore exercer son attrait et générer des réponses nouvelles aux besoins de la jeunesse d'aujourd'hui. La force du récit associatif des origines peut susciter des intuitions originales pour actualiser de nouvelles formes "d'engagements communautaires" au service de la mission. Le "ensemble et par association", ce fondement solide de la mission lasallienne, est né, il ne faut pas l'oublier, pour un service d'amour auprès des jeunes et des pauvres.
- Ce type de "vécu communautaire", dans une société centrée avec excès sur la performance individuelle qui amène son cortège de souffrances, de repliement et de solitude, peut encore exercer un attrait important auprès des jeunes adultes qui désirent vivre en profondeur un engagement apostolique centré sur l'ouverture, le don de soi, le sentiment de donner du sens à sa vie. La force de la "communion" a des origines trinitaires.
- En ce sens, il faut explorer avec de jeunes adultes de nouvelles bases humaines et spirituelles pour faire surgir aujourd'hui encore un "vécu communautaire" correspondant aux besoins actuels d'engagement dans la mission. Avec eux aussi, il faudra songer à de nouveaux moyens de consécration, nêmes temporaires, pour vivre la mission éducative en "fraternité ministérielle". Cela pourrait aller, comme le disait le célèbre et regretté frère Michel Sauvage, jusqu'à trouver de nouveaux mécanismes d'Association qui entreprendraient une sorte de "refondation de l'Institut".

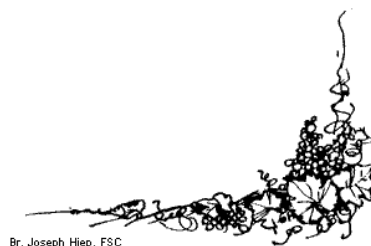


CHAPITRE HUITIÈME

LES BESOINS **DE FORMATION**



- Il est clair que le maintien de la vitalité de la mission lasallienne [ou en contexte lasallien] dépendra de l'impact réel qu'aura la formation donnée aux participants, formation évidemment ajustée aux besoins professionnels et spirituels des individus et des groupes.
- La formation lasallienne, qu'elle soit initiale, ponctuelle ou permanente, poursuit un double objectif:
 - Celui de faire mûrir le goût de perpétuer le charisme lasallien dans l'Église et dans le coeur des Partenaires, des Associés et des Frères.
 - Celui d'amener les éducateurs chrétiens à vouloir transformer leur tâche quotidienne en lieu privilégié pour rencontrer Dieu. Leur emploi devenant ainsi un ministère.
- La proposition 4 du Chapitre général de 1993 insistait pour dire que "le District fera de la formation lasallienne des enseignants et des éducateurs une priorité fondamentale" (Circulaire no 435, 5.4, p. 48).
- Le rôle de la communauté des Frères est aussi clairement indiqué par la Règle, art 17 c: "Les Frères font connaître l'essentiel du message lasallien à tous les membres de la "communauté éducative" et ils proposent même à ceux qui le désirent un partage plus poussé de spiritualité", y compris, bien sûr, de la spiritualité lasallienne.
- Dans ce processus de formation, les Frères ont un rôle particulier à jouer comme "coeur" et "mémoire" de l'héritage lasallien, mais cela ne doit pas les empêcher de susciter des modalités de formation où "Frères et Laïcs ensemble" planifieront les éléments de formation correspondant le plus possible à leurs attentes et à leurs besoins..
- C'est ce qui a été vécu au Canada francophone depuis le début des formations. Il est très important pour les Frères eux-mêmes d'échanger avec les Partenaires laïcs à la recherche d'une spiritualité qui prend sa source dans l'héritage lasallien, mais qui n'est pas simplement une version réduite de la spiritualité du Frère. Il importe d'adapter l'héritage aux besoins nouveaux des milieux éducatifs et aux attentes actuelles des Partenaires de la mission.
- Dans le contexte du charisme lasallien originel, il importe cependant que la formation mette l'accent sur deux dimensions spécifiques de la tradition lasallienne:
 - L'importance accordée aux valeurs humaines dans l'approche lasallienne;
 - Le souci de donner un service éducatif de qualité aux pauvres et aux démunis de nos milieux.



Br. Joseph Hiep, FSC

- Conditions requises pour garantir une bonne qualité de formation :
 - Il faut qu'elle soit adaptée à la diversité des destinataires:
 - À leurs besoins;
 - À leur état de vie;
 - À leurs engagements familiaux ou professionnels.
 - Il importe de ne pas multiplier les sessions informatives seulement. La formation doit aider quiconque désire aller plus loin dans ses engagements en suivant les appels intérieurs reçus;
 - La formation doit prendre soin d'être progressive et organisée par étapes, compte tenu des horaires et de la disponibilité des personnes;
 - Il faut que la formation offre aussi d'autres programmes plus spécifiques pour ceux qui veulent mieux connaître le Fondateur et s'inspirer de son esprit (R. 17).
 - Au niveau local, il importe que chaque oeuvre éducative considère la formation spécifique de ses membres comme l'une de ses priorités;
- L'expérience montre aussi qu'il faut accorder de l'importance aux dimensions suivantes dans la formation initiale, ponctuelle ou permanente:
 - *Formation anthropologique*: qui favorise la maturité humaine et spirituelle de l'éducateur lasallien;
 - *Formation professionnelle*: qui envisage l'acquisition du "savoir-faire", mais surtout du "savoir-être" dans la relation entre adultes et jeunes;
 - *Formation chrétienne*: qui assure un approfondissement sérieux des compétences bibliques, théologiques, liturgiques et spirituelles en vue de préparer les individus au ministère de l'éducation chrétienne des jeunes;
 - *Formation lasallienne*:
 - qui puise dans la vie du Fondateur,
 - dans le récit des origines,
 - dans l'héritage séculaire du vécu éducatif lasallien.
- Le District est responsable d'organiser et de superviser les modalités de formation des Partenaires, des Associés et des Frères. Il prendra les moyens voulus pour que toutes les oeuvres lasalliennes [ou en contexte lasallien] favorisent la naissance de communautés multiformes regroupant des personnes compétentes et désireuses d'annoncer la bonne Nouvelle du Salut aux jeunes et aux pauvres.

OUVRAGES ET ARTICLES CONSULTÉS

- La rédaction de ce texte est inspirée de la lecture de quelques ouvrages et articles. Plusieurs idées tirent leur richesse de ces lectures. Quelques passages ont été reproduits tels quels, d'autres ont été aménagés selon les contextes. Pour éviter les nombreuses notes en bas de pages, nous avons préféré ne donner ici que les références aux documents lus:
 - *La Règle des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, version 2002.
 - *Le Frère des Écoles chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui*, texte paru à la suite du 39^e Chapitre général de 1966-1967.
 - *La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne: Une Mission partagée*, Édition française du 30 avril 1997: 78 A, rue de Sèvres 75341, Paris, Cedex 07.
 - Bulletin de l'Institut, no 242, 1996, sur *La Mission Partagée - Expériences*.
 - La Circulaire 447, du 1^{er} octobre 2000, intitulée: Les Actes du 43^e Chapitre général: "Associés pour le service éducatif des pauvres comme réponse lasallienne aux défis du 21^e siècle". Conseil général, Via Aurelia, Roma, Italie.
 - *Le voeu héroïque, germe de vitalité*, Bulletin de l'Institut, no 235.
 - *L'Association lasallienne: le récit continue*, du Frère Antonio Botana, é.c. Cahier MEL, no 2.
 - Lasalliana, 52-2-A-225 et 52-3-A, 226, du Frère Antonio Botana, é.c. Deux articles sur le projet de vie de Jean-Baptiste de la Salle.
 - Lasalliana, 52-17-D-124,125, 126, du Frère Gérard Oustric, trois articles sur: «*Association et communion*»
 - Thèmes lasallien, tome 1, article du Frère Rodolfo Andaur, *L'Association dans les textes fondateurs*, pp. 64-72;
 - *Proposer aujourd'hui Jésus Christ: Une voie de liberté et de responsabilité*. Projet diocésain d'éducation à la foi à tous les âges de la vie. Publication de l'Église catholique de Montréal.
 - Bulletin de l'Institut no 243 (de 1997) sur L'école chrétienne lasallienne et sa présence parmi d'autres religions. Casa Generalizia FSC, Via Aurelia, 476, 00100, Rome.
 - Tous les procès-verbaux de la Mission Éducative Lasallienne et de l'Association, comité permanent du Canada francophone [comité familièrement appelé MÉL/AS] et quelques autres documents produits par le dit comité.